

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 février 2011**

Décision n° **B-2011-2112**

commune (s) :

objet : Démarche de connaissance de la flore à l'échelle du territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Conventions annuelles d'application avec la ville de Lyon et le syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central - Attribution des subventions 2011

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 31 janvier 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mercredi 9 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Daclin, Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 7 février 2011**Décision n° B-2011-2112**

objet : **Démarche de connaissance de la flore à l'échelle du territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Conventions annuelles d'application avec la ville de Lyon et le syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central - Attribution des subventions 2011**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération n° 2010-1226 du 11 janvier 2010, le conseil de Communauté a approuvé 2 conventions cadre de partenariat 2010-2012, pour la connaissance de la flore à l'échelle du territoire communautaire, à conclure l'une avec le syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique du Massif central, pour un montant annuel maximum de subvention communautaire de 60 000 €, et l'autre avec la ville de Lyon dans le cadre du soutien du jardin botanique, pour un montant annuel maximum de subvention communautaire de 16 000 €.

Le programme d'action du syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique du Massif central portera sur la mise en œuvre d'un inventaire de la flore de l'agglomération par mailles d'un kilomètre carré : 221 mailles sur 620 ont été traitées en 2010, permettant l'inventaire de plus de 1 100 espèces végétales (soit un dixième de la flore française). Ce travail se poursuivra sur 2011 et s'achèvera en 2012.

La contribution financière en 2010 était de 40 000 €. Concernant 2011, la subvention s'élève à 45 000 € et devrait en 2012 être de 25 000 €.

Le programme de travail du jardin botanique de la ville de Lyon porte notamment sur l'inventaire de la flore de la Communauté urbaine en lien avec les travaux du conservatoire botanique national du Massif central, sur des expertises ponctuelles, l'élaboration d'outils pédagogiques et de supports de communication. En 2010, le Jardin botanique est notamment intervenu pour la mise en place d'un réseau de placettes pour le suivi floristique du fauchage raisonné mis en place par la direction de la propreté dans les Monts d'Or.

En 2011, l'équipe du Jardin botanique poursuivra sa participation à l'inventaire de la flore, le suivi floristique du fauchage raisonné dans les Monts d'Or et réalisera une étude de la flore spontanée des espaces verts et boisés du Parc technologique de Saint-Priest, gérés par la Communauté urbaine.

La contribution financière pour 2011 de la Communauté urbaine au programme d'activité du jardin botanique de la ville de Lyon s'élève à 16 000 €, et reste inchangée par rapport à 2010 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution au titre de l'année 2011 d'une subvention de fonctionnement de :

- 45 000 € au profit du syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique du Massif central, pour la réalisation de l'inventaire de la flore du territoire de la Communauté urbaine,

- 16 000 € au profit de la ville de Lyon pour le programme d'activité du jardin botanique,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et le syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique du Massif central définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la ville de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - comptes 657 380 et 657 341 - fonction 820 - opération n° 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.